

<http://ec-henri-garand-manthelan.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article474>



Impression de documents

- La vie des classes - CP CE1 -



Date de mise en ligne : lundi 16 mars 2020

Copyright © RPI - Manthelan - Le Louroux - Tous droits réservés

Bonsoir,

Dans mon 1er article, j'avais précisé qu'il était possible de se rendre en mairie (à Manthelan) pour imprimer des documents s'il on n'avait pas d'autres solutions. Ceci était bel et bien convenu.

J'ai appris aujourd'hui par un parent que le vent avait tourné... Il n'est plus possible d'imprimer en mairie.

J'en suis désolée.

Du fait de la nouvelle interdiction aux déplacements non indispensables, je ne peux vous proposer de venir le faire à l'école, malgré les permanences pour les enfants des soignants.

Bien entendu, si le travail n'est pas fait à cause de ces difficultés d'impression, je comprendrais tout-à-fait. Nous envisagerons alors de le faire à notre retour, en proposant des APC par exemple.

Bonne soirée à vous et restez chez vous autant que possible,

Aurore.